

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation du Temple de Médis
PORTEUR DE PROJET	Commune de Médis
FICHE-ACTION	N°2 « Préservation et promotion des paysages et du patrimoine »
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT (CARA)
RÉSUMÉ DU PROJET	Via les scénographies du patrimoine , l'objectif de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) est de sortir la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) du tout-balnéaire et de mettre en avant son patrimoine rural du territoire. Dans ce cadre, l'Office entend aménager des scénographies valorisant ce même patrimoine. Le projet de scénographie dans le temple protestant de Médis s'inscrit donc dans cette démarche communautaire ; or pour ce faire, une réhabilitation du temple est nécessaire et sera portée par la Commune de Médis. Sans aide européenne, les travaux ne pourront pas être réalisés.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	250 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	125 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Mme Canova, élue Médis

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Commune de Médis

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<u>Environnement :</u> Médis est une commune résidentielle de la couronne périurbaine de Royan, dans le canton de Saujon. Au cœur du Pays Royannais, dans la frange continentale de la Côte de Beauté et sur les marches de la presqu'île d'Arvert, Autrefois essentiellement tournée vers les activités agricoles et viticoles, elle connaît depuis une dizaine d'années une croissance démographique et une diversification de son économie marquée notamment par le développement de zones commerciales (ZC de Belmont et revitalisation du centre-ville) et l'établissement de nombreuses zones pavillonnaires. L'habitat est ainsi marqué par un important étalement urbain, avec de nombreux lotissements qui viennent se greffer aux anciens hameaux. Occupant une situation privilégiée entre Saujon et Royan, dans le prolongement des grandes surfaces agricoles et à proximité de l'océan Atlantique et de l'estuaire de la Gironde, la commune, forte de 3 011 habitants (2019), appartient au secteur Est de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, structure intercommunale qui rassemble 84 382 habitants (2020). La commune comprend plusieurs infrastructures touristiques (campings), sportives (stade, gymnase, skatepark) et culturelles (bibliothèque, associations). L'aérodrome de Royan-Côte de Beauté est situé sur le territoire communal. D'une superficie de 2346 hectares, le territoire communal s'étend pour une large part sur un plateau de faible altitude. Médis occupe une situation privilégiée sur un axe de communication majeur, la RD 750 (extrémité occidentale de la route Centre-Europe Atlantique), qui relie la commune aux deux grands pôles économiques des environs, Royan et Saintes. La RD 750 supporte un trafic moyen journalier supérieur à 17 600 véhicules, avec des pointes estivales de plus de 25 000 véhicules par jour, La ville est desservie par le réseau de transports urbains Cara/Bus qui la relie aux autres communes de l'agglomération royannaise <u>Histoire de Médis :</u> Médis est occupée depuis le Néolithique. L'origine du nom vient soit du celtique Med (terre fertile), soit du latin Media, le village étant situé au carrefour de deux voies romaines : Saintes - Royan et Talmont (le Fâ) - Arces - Médis. Les vestiges d'une construction, certainement une villa Gallo-Romaine, ont été identifiés à proximité du hameau de Grattechat. Au début du XII^e siècle, Gifard 1^{er} de Didonne, seigneur de Médis, construit un château-fort, la Mothe-Me y, aujourd'hui disparu. Médis dépend de la baronnie de Didonne jusqu'à la Révolution. Au XVI^e siècle, l'église Saint-Pierre-ès-Liens du XI^e siècle est endommagée pendant les guerres de Religion (1562-1598). <i>Le siècle suivant, la communauté protestante, devenue majoritaire, doit se réfugier dans la clandestinité. Le pasteur Louis Gibert édifie une maison d'oraison (ou temple-grange) au hameau du Pouyaud. Persécutés, de nombreux huguenots médisais émigrent en Amérique du Nord et fondent la ville de Nouvelle-Rochelle.</i> Au XIX^e siècle, l'économie, principalement agricole, est basée sur la culture des céréales et de la vigne. Le vin blanc de Médis est réputé et apprécié des touristes. Malheureusement, le phylloxéra détruit tout le vignoble vers 1875, provoquant une crise économique. Une gare, aujourd'hui désaffectée, est construite en 1875, et devient une étape sur la ligne Pons/Royan. Médis est ainsi de plus en plus intégrée à l'économie touristique de la côte. Les campagnes agricoles côtoient de grandes prairies humides, zones de pâturage et de culture

	du maïs. Le marais de Pousseau, frontière naturelle de 150 ha sans urbanisation entre Médis et Royan, constitue un conservatoire d'espèces animales et végétales rares. En septembre 1944, le clocher de l'église est détruit. Médis devient alors une « zone tampon » entre la France libre et la Poche de Royan. En avril 1945, les combats sur les lignes de front de Brie et du Pouyaud sont les préludes à la Libération complète de la région. Plusieurs stèles y sont élevées en hommage aux combattants du so• RI, du bataillon Violette et de la brigade RAC. <u>Contexte du projet :</u> Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a acquis la compétence tourisme à l'échelle territoriale (33 communes). Le 4 janvier 2017, elle a délégué cette mission à l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique, en créant un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). L'OTC est un outil au service de l'animation et du développement de l'ensemble du territoire. Il se positionne comme un outil de développement local doté d'une logistique et d'une stratégie communautaire. En novembre 2019, dans le cadre de l'adoption de son Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET), le territoire s'est donné une nouvelle stratégie qui veut se déployer à partir d'un nouveau positionnement celui d'un territoire non plus exclusivement station balnéaire mais un territoire balnéaire et rural, formant une villégiature originale, empreinte d'histoire et de nature en bord de mer comme à la campagne, où le sauvage côtoie la culture comme le repos et le travail coexistent. En juillet 2022 le comité de direction de l'OTC a validé le plan de valorisation touristique du patrimoine qui a pour ambition de valoriser le patrimoine bâti et paysager pour rendre le cadre de vie plus agréable et plus attractif, à la fois pour maintenir la population présente sur le territoire mais aussi pour attirer de nouveaux habitants. Les parcours scénographiques permettent d'attirer un autre type de visiteur, plus autonome, plus libre. Ils encouragent l'émergence de nouvelles pratiques et d'un nouveau rapport au territoire. <u>Description de l'opération :</u> <i>Le temple de Médis, situé sur un axe stratégique nécessite une réhabilitation/rénovation intérieure et extérieure pour accueillir une scénographie ouverte à l'année sur l'histoire des protestants en Pays Royannais. A ce jour, aucune médiation patrimoniale n'a été développée sur le territoire sur cette thématique.</i> La réhabilitation du temple prendra en compte l'ensemble des spécificités du lieu en intégrant un espace d'accueil touristique pour découvrir l'histoire du protestantisme en pays royannais. Le lieu devra pouvoir accueillir du public toute l'année et proposer aux visiteurs, locaux et groupes (scolaires, autocaristes, associations) une scénographie, ce qui permettra de renforcer le dispositif d'accueil à l'année de l'OTC, en accord avec les axes stratégiques du SDET (notamment l'action n°29 de l'axe 3 qui prévoit de réhabiliter les espaces d'accueil en mettant en valeur le patrimoine, les activités et le programme d'animations des communes et d'élargir le périmètre d'intervention de diffusion de l'information touristique). Ce nouvel aménagement devra donc être pensé en fonction de plusieurs espaces : • <u>Un lieu d'accueil : espace de proximité et d'échange.</u> Le conseil éclairé est le cœur de notre métier d'accueil, le conseiller en séjour est au contact direct du touriste pour l'orienter, l'aider en individualisant et en personnalisant ses informations. • <u>Un lieu de découverte : un espace scénographique.</u> En collaboration
--	---

	avec le scénographe, l'espace devra être pensé comme un lieu de découverte de l'histoire du protestantisme en Pays Royannais avec des supports de médiation divers : cartographie, panneaux de médiation, maquettes. • <u>Des toilettes publiques</u> : soit dans le bâtiment, soit en extérieur. • <u>Une scénographie</u> : La création d'une scénographie est l'un des moyens les plus adaptés pour raconter l'histoire du protestantisme en Pays Royannais. Les parcours scénographiés, avec du mobilier, des objets, des supports visuels et sonores, permettent aux visiteurs d'être plongés dans une expérience immersive. Pour être cohérent avec la thématique, il faut imaginer une scénographie sobre, épurée, discrète, dans un lieu emblématique et pertinent comme un temple. Une expérience de rencontre en inventant une famille, une lignée. Tous ces espaces inclus dans un périmètre de protection historique (proximité d'une église classée), doivent être évidemment accessibles à tous (en accord avec les préconisations de la marque Tourisme et Handicap) et en adéquation avec la réglementation d'établissement recevant du public.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objectif du projet de valorisation est à la fois culturel et touristique. • Préserver le patrimoine communal • Créer un lieu de rencontre pour que les habitants du territoire puissent se réapproprier le temple • Créer une nouvelle centralité touristique et un lieu d'animation locale à Médis • Animer un centre de ressources documentaires (bibles, mereaux, lettres, livres, etc.) • S'inscrire dans la mouvance, de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Charente-Maritime, qui ont mis en place de nombreux dispositifs pour sauvegarder, valoriser, animer le patrimoine. • Transmettre la mémoire du passé à la lumière des réalités contemporaines, au service d'un développement du territoire • Dévoiler l'héritage protestant du Pays Royannais dans toutes ses dimensions : historiques, artistiques et sociales

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Partenariats avec : - commission patrimoine, - associations locales, - ABF, - Office de Tourisme Communautaire...
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/03/2024	Au 01/06/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET
--

--

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Travaux (maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, carrelage...)	310 000 €	Département	50 000 €
	AMO	30 000 €	FEDER	200 000 €
			Autofinancement	90 000 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	340 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	340 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		340 000 €	Total	340 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Vendredi 15 mars 2024 dans les locaux de la CARA à partir de 14h30.	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Emrick HERBAUT	Directeur adjoint – OT Marennes-Oléron
	Julia DUMOULIN	Service musées et patrimoine - CCIO
	Samuel COURTOIS	Directeur tourisme - CARO
	Thomas VALADOUX	Directeur de pôle – OTC Royan Atlantique
	Françoise TELMARD	DGS – Ville de Médis
	Annick CANOVA	Elue – Ville de Médis
	Michaël SPADA	Coordinateur GALIEC - PMO
	Florence BOBILLON	Accompagnement de projets - CCIO
	Cristelle COUZON	Animatrice de proximité GALIEC - CARO
	Inès WAEYAERT	Animatrice de proximité GALIEC - CARA

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	- Politique culturelle de la Région qui soutient les projets de médiation et de restauration du patrimoine - Plan patrimoine 2020 – 2026 du Département de Charente-Maritime - SDET du territoire Royan Atlantique (adopté en novembre 2019) - Plan de valorisation touristique du patrimoine (adopté en juillet 2022)	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Dimension technique en lien avec les outils de médiation (numérique, audio, visuel) scénographie concentrée sur un mode immersif et expérientiel pour le visiteur. Travail collaboratif et partenarial avec la communauté religieuse. Réalisation de nouveaux vitraux par les compagnons du devoir. Mise en place d'un mécénat participatif pour les entreprises du territoire et les habitants.	3/5
Dimension partenariale	Oui	La scénographie de l'abbaye de Sablonceaux s'inscrit dans un projet multi-partenarial. En effet, au minimum 3 autres scénographies seront aménagées par la suite par l'OTC, dans 3 lieux différents : la maison des pilotes à Saint-Georges-de-Didonne, l'église abbatiale de Vaux-sur-Mer et le temple protestant de Médis. Ce plan d'action qui vise le maillage du territoire a convaincu la Région et le Département de débloquer des fonds pour soutenir l'OTC. Chaque opération est donc interdépendante, ce qui explique l'importance de l'aspect partenarial dans le projet des scénographies du patrimoine. Ainsi, en plus des cofinanceurs publics, on compte les différents maîtres d'ouvrage dans les partenaires. Une partie de la scénographie de Sablonceaux sera ainsi hébergée dans un Bureau d'Information Touristique (BIT), construit par la CARA et géré par l'OTC, tandis qu'une autre se trouvera dans l'abbaye elle-même, qui elle est gérée par une association religieuse baptisée Communauté du Chemin Neuf. Concernant le temple de Médis, les travaux sont directement menés par la commune. Les scénographies du patrimoine ont été co-construites avec les partenaires ; la Région a par exemple conditionné son aide auprès de l'OTC à la présence d'une billetterie et d'une ouverture à l'année. Concernant le projet de Sablonceaux, elle demande aussi qu'une convention soit signée entre la Communauté du Chemin Neuf et l'OTC.	5/5
Caractère structurant	Oui	Les scénographies du patrimoine portées par l'OTC permettent un maillage du territoire autour du patrimoine rural de la CARA ; cela	4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

		permet de sortir l'économie touristique du territoire du tout-balnéaire. Réhabiliter le temple de Médis pour pouvoir aménager une scénographie autour de l'histoire du protestantisme en Pays Royannais permettrait de remplir cet objectif qui est communautaire.	
Caractère décisif de l'aide	Oui	Les scénographies du patrimoine sont un projet multipartenarial. Les différents cofinanceurs, en collaboration avec les différents maîtres d'ouvrage (la CARA, les communes, les associations...), ont optimisé l'attribution des aides et il a été décidé que l'aide Interfonds sera réservée à une seule scénographie, la toute première, celle qui sert de projet démonstrateur . La non-attribution d'une aide affecte la réalisation du projet dans son ensemble. Sans le financement de l'Europe, Médis ne pourra pas réhabiliter le temple protestant, et par conséquent, l'Office de Tourisme Communautaire ne pourra pas installer de nouvelle scénographie, or cela risque d'annuler le financement de la Région qui ne souhaite intervenir que si plusieurs scénographies sont en jeu.	5/5
Dimension environnementale	Non		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			17/20
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : Il peut être proposé de reconnaître un élément relativement nouveau dans le travail partenarial engagé avec la communauté religieuse utilisant le lieu. Sur le projet de scénographie de l'abbaye de Sablonceaux, le comité technique estime que la scénographie n'est pas innovante en soi (en termes de fond, de contenu, de moyens de médiation). Par extension on pourrait dire la même chose ici. De même, l'intervention des compagnons du devoir ne paraît pas innovant en soit. Dans ce sens, au regard de la jurisprudence la note proposée pourrait être de 2/5.
- **Dimension partenariale** : le nombre d'acteurs engagés à l'échelle de l'OTC et le travail mené avec la Communauté religieuse en amont et envisagé en aval justifie la note maximale proposée. En effet, tous les partenaires potentiellement concernés semblent être inclus dans le projet. De même la réalisation du projet dépend du partenariat avec la communauté religieuse. Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

- **Caractère structurant** : les projets permettant de faire évoluer la stratégie touristique du territoire sont structurant. Au regard de l'ambition et du maillage prévu avec tous les projets de scénographie, les répercussions sont attendus à l'échelle de tout l'EPCI (+1). Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la commune de Médis n'engagera aucun travail sans l'octroi de la subvention. Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 16/20.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	2/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		5/5
Dimension environnementale	Non		1/0
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			16/20 soit 80%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 09/12/2024

LES RESSOURCES

Ressources prévisionnelles :

☒ Autofinancement public
 ☐ Autofinancement privé

	Financement *	Nom du financeur	Montant *			
			Présenté (€)	Eligible (€)	%	Motif
1	Financements publics					
1.1	Département	Charente-Maritime	40 802.93	40 802.93	14.82	L'assiette de dépenses éligibles du Département est de 337 314 euros HT. L'aide est proratisée sur l'assiette FEDER.
1.2	Fonds Européens	FEDER	170 214.40	170 214.40	61.84	
Sous-total financements publics (hors autofinancement)			211 017.33	211 017.33	76.66	
2	Autofinancement public					
2.1	Autofinancement public		64 250.67	64 250.67	23.34	
Total financements publics			275 268.00	275 268.00	100.00	
3	Financements privés					
Sous-total financements privés (hors autofinancement)			0.00	0.00	0.00	
4	Autofinancement privé					
4.1	Autofinancement privé		0.00	0.00	0.00	
Total financements privés			0.00	0.00	0.00	
Total			275 268.00	275 268.00		

Coût total éligible :

275 268.00

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Extension de l'atelier de transformation du lait
PORTEUR DE PROJET	Earl Le Pelard, Paul et Adiza Mousset, Saint-Martin, 17600 Le Gua
FICHE-ACTION	FA 6 - Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon – CCIO/CCBM
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Paul Mousset
RÉSUMÉ DU PROJET	L'EARL De Pelard, représenté par Paul Mousset, souhaite développer son activité de transformation de lait tout en poursuivant la commercialisation de ses fromages en circuit court. Pour ce faire, les capacités d'affinage et de stockage doivent être augmentées avec la construction d'une extension qui accueillera une chambre froide, un espace d'affinage et une étuve à yaourt. Ce dispositif permettra d'augmenter les volumes de production et de mieux gérer le stock et d'étaler les ventes sur une période plus longue. Engagée dans une production et une commercialisation locale, l'exploitation a obtenu le label « + de 17 dans vos assiettes », est référencée sur manger17.fr ainsi que sur le site dédié à la restauration collective Agrilocal17.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	118 523,80 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	35 000,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	RAS

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Ce projet de développement de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles aura un impact au niveau communal et intercommunal. D'une part, il contribue au maintien d'une activité agricole sur le marais ; d'autre part, il favorise le développement d'un circuit court de produit alimentaire laitier.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	L'Earl De Pelard est une exploitation agricole familiale sur laquelle plusieurs générations se sont succédées. Paul Mousset, l'actuel exploitant, a succédé à son père en 1993. L'élevage de vaches laitières domine avec une production de 468 000 litres de lait en 2023 dont une partie est vendue à la laiterie de Surgères. Pour cela, l'exploitation respecte le cahier des charges de la charte AOP Beurre Poitou-Charente visant, notamment, l'autonomie fourragère et protéique. La zone de pâturage des vaches s'établit dans le marais de la Seudre au printemps et à l'automne et autour de l'exploitation le reste de l'année. D'une manière générale, l'exploitation s'inscrit dans le MAEC marais (Mesure agro-environnementales et climatiques) en mesure niveau 2 (code mesure NA_MACH_MHU2) depuis 2023 et pour une période de 5 ans. 61 ha de prairie sont engagés dans ce dispositif contribuant à maintenir l'élevage extensif dans le marais, à développer le pâturage, préserver la biodiversité et maintenir la prairie. De plus, la ferme accueille des élèves de l'école d'ostéopathie animale de Meschers. Adiza Mousset, épouse de Paul, est devenue salariée de l'exploitation il y a 2 ans et développe depuis une activité de transformation du lait. 31 000 litres issus de l'exploitation ont été transformés en 2023. Ses yaourts, fromages blancs, fromages frais affinés, les gabirottes (fromage à cuisiner) et la tomme de la Seudre sont vendus sur des marchés locaux et à la ferme. Les gabirottes sont régulièrement achetées par les restaurants collectifs, notamment scolaires, car ils complètent les repas végétariens. Parallèlement, Paul et Adiza Mousset organisent un marché de producteurs locaux sur leur exploitation, le 2^{ème} vendredi de chaque mois d'avril à septembre. Ils accueillent des producteurs locaux, notamment, un maraîcher, un apiculteur, un producteur de volailles et d'œufs, une crêperie ambulante. Adiza Mousset a édité un livret de recette des gabirottes.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Objectifs : Obj. 1 : Augmenter et diversifier la production de produits laitiers transformés La production est aujourd'hui limitée par l'exiguïté de l'atelier de transformation et un matériel trop petit : le matériel d'affinage

	est utilisé au maximum de sa capacité tout comme les petites chambres froides. Avec pour objectif de transformer 45 000 litres de lait/an, soit une augmentation de 31%, la construction d'une extension en continuité de l'actuel atelier de fabrication est nécessaire. Cette extension comprendra 2 chambres d'affinage (pâte fleurie et tommes), une chambre froide de grand volume, une étuve à yaourts ainsi qu'un espace de stockage des emballages. Le laboratoire de fabrication du fromage gagnera en surface et un atelier de fabrication de yaourts sera installé avec une conditionneuse à yaourts. La consommation supplémentaire d'électricité sera assurée via des panneaux solaires en autoconsommation. Une diversification de la production de fromage pourra alors être mise en œuvre. Des créations pourront être plus facilement expérimentées. Obj. 2 : Assurer de meilleures conditions de travail Aujourd'hui, la production et la commercialisation sont en flux tendus. Le gain de nouveaux espaces d'affinage et de stockage permettra de conserver des fromages afin d'étaler les ventes et ainsi de répartir la charge de travail sur une plus longue période de l'année. Le maintien de l'emploi pourra être assuré, et un emploi supplémentaire pourra être envisagé. Résultats escomptés : Une production de fromage augmentée et diversifiée Maintien d'un emploi salarié pour la fromagerie – peut-être une embauche Pérennisation de l'activité en vue de sa transmission Public : Cible : l'exploitant/salarié-e Final : les consommateurs locaux, la restauration collective
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Auto-construction : l'exploitant construira le bâtiment concernant la maçonnerie. Une entreprise assurera les travaux électriques, le câblage, la pose des cloisons (panneaux sandwich) et installera les groupes froid.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Matériaux de construction, groupe moteur froid.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Preuve de la réalisation du projet : le bâtiment effectivement construit comprenant deux chambres d'affinage, chambre froide et une étuve à yaourts.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 01/04/2024

Au 30/09/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Achat de matériaux en vue de la construction d'un bâtiment (maçonnerie, charpente, matériaux, couverture, etc.)	15 409,80 € HT	Département 17	8 750,00 €
	Achat de groupes froid électriques	69 744,00 € HT	Volet territorial des fonds EU	35 000,00 €
	Conditionneuse à yaourts	33 370,00 € HT	Auto financement	74 773,80 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	118 523,80 € HT	<i>Sous-total assiette GAL</i>	118 523,80 € HT
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		118 523,80 € HT	Total	118 523,80 € HT

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Mercredi 16 octobre 2025 – 15h30-17h Ferme de Pelard, route des Sauniers, Saint-Martin, 17600 Le Gua	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Aude Poinéuf	Chargée de mission élevage – Marais de Brouage – CCBM/CARO
	Pauline Germanaud	Cheffe de projet Marais salés de l'estuaire de la Seudre – CCBM/CARA
	Chrystelle Cervoni	Cheffe du service Agriculture Forêts et Paysages – Direction de l'environnement et de la mobilité – Département de la Charente-Maritime
	Juliette Bernard	Département de la Charente-Maritime
	Dominique Marion	Administrateur de la Fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine et membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Delphine Dufour-Fras	Elue de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes-Oléron et coordinateur de la stratégie Îles et Estuaires Charentais
	Laura Dupuy	Assistante Fonds européens, PETR Marennes-Oléron
	Emilie Le Roy	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation - CARO
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet - CCIO-CCBM

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit dans les PAT des collectivités territoriales de la zone Îles et Estuaires Charentais (CARA et CARO).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Ce projet vise à rendre résiliente une exploitation laitière face aux difficultés de la filière en lui permettant de se consolider sur la base de circuits courts bénéficiant à la population du territoire via notamment la restauration collective, tissant ainsi des liens économiques locaux. De plus, le produit « La Gabirotte », fromage à cuire utilisé dans les repas végétariens des collectivités, est innovant sur le territoire.	4/5
Dimension partenariale	Oui	L'EARL De Pelard tisse un réseau de partenaires locaux incluant une démarche qualité. Tout d'abord, elle s'inscrit dans les démarches qualité initiées par le Département de la Charente-Maritime (Label +de17 dans vos assiettes, agri17). Elle participe au dynamisme agricole et alimentaire local via l'organisation de marchés à la ferme et la participation à des marchés locaux et s'est positionnée pour fournir le futur magasin de produits locaux du Gua. Elle travaille avec la restauration collective en fournissant des produits adaptés. Enfin, elle mobilise les citoyens lors de campagnes de crowdfunding.	8 /10
Caractère structurant	Oui	Ce projet permettra de renforcer le potentiel de transmission de la ferme en pérennisant son outil de transformation. Cela stabilisera ses débouchés à valeur ajoutée sur le long terme, permettant à la ferme d'être moins dépendante du marché laitier et augmentant ainsi les chances de transmission de l'exploitation. L'approvisionnement de la restauration collective est un élément structurant. D'une manière générale, la pérennisation de l'exploitation est renforcée par l'ensemble des actions menées.	3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'aide est un soutien à l'investissement. Elle permettra au porteur de projet de ne pas répercuter les coûts de structure sur le prix de vente des produits. Néanmoins, quoi qu'il en soit, le projet sera mis en œuvre.	2,5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Oui	Le projet fonctionnera grâce aux EnR avec la production et l'auto-consommation de l'électricité via l'installation de panneaux solaire. De plus, une recherche de pratique vertueuse en matière d'économie d'énergie est menée en travaillant le lait dès après la traite, évitant une phase de refroidissement avant la chauffe.	6/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	NA	Bonus : 0 ou 3 points
Total			23,5/35 soit 67 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 17,5/35			

Avis du comité technique

D'une manière générale, les pratiques de production et de transformation sont vertueuses. Aussi, les évaluateurs ont invité l'exploitant à étudier une certification bio, qui permettrait de renforcer la valorisation des produits dans la mesure où les produits laitiers frais biologiques sont très recherchés par les magasins bio. Ils ont rappelé que les exploitations pouvaient se faire accompagner par les chambres pour s'engager dans des démarches de certification.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence, en particulier du fait du produit très particulier.
- **Dimension partenariale** : à la vue du rôle clé des partenaires dans le développement du réseau de l'exploitation pour la commercialisation localement de ses produits, la note proposée pourrait être réévaluée à 10/10.
- **Caractère structurant** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence sous réserve d'identifier ce que la démarche partenariale avec le GAL a pu faire évoluer dans le projet. Dans le cas contraire, et n'ayant pas eu de jurisprudence pour les notes allant de 0 à 2, la note pourrait être réévaluée entre 0 et 2 et assortie d'une nouvelle argumentation pour alimenter la jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : au-delà du respect de la norme minimale (5/10) L'ajout avéré de panneaux photovoltaïques (+1) et l'augmentation de la part de lait ne nécessitant plus d'être réfrigérée (+1), la note pourrait être réévaluée à 7/10.

La note proposée par le comité technique pourrait être réévaluée entre 23/35 et 26/35.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale		Oui		10/10
Caractère structurant		Oui	Le GAL ajoute 1 point car les effets du projet sont qualifiables et crédibles	4/5
Caractère décisif de l'aide		Oui	LE GAL ajoute 2 points étant donné le taux conséquent que pourrait représenter l'aide FEDER avec la proactivité du GAL pour y parvenir.	4/5
Dimension environnementale		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	7/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement		Oui		
Total				29/35 soit 83 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 12/20				

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Construction d'un Relais Petite Enfance à Étaules
PORTEUR DE PROJET	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)
FICHE-ACTION	N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT (CARA)
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Laura CIGLAR, cheffe de service relais accueil petite enfance
RÉSUMÉ DU PROJET	Le projet consiste à construire un Relais Petite Enfance dans la zone Nord du territoire de l'agglomération, dans la commune d'Étaules. Les Relais Petite Enfance (R.P.E.) assument deux missions principales : d'une part, ils informent, orientent et facilitent l'accès aux droits des familles et des assistants maternels et d'autre part ils offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Ce sont également des espaces de jeu et de socialisation pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle. La gestion et l'animation des R.P.E. relève de la compétence action sociale d'intérêt communautaire de la CARA. Celle-ci se décline en deux orientations : contribuer à la qualité de vie des familles et leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	511 490,15 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	148 589,63 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Elus CARA

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le futur R.P.E. sera construit à Étaules et desservira l'ensemble des communes de la zone Nord de l'agglomération.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est dotée de quatre Relais Petite Enfance. Situés à Arvert, Royan, Saujon et Épargnes, ils desservent l'ensemble du territoire. L'actuel R.P.E. du secteur Nord, qui dessert les communes d'Arvert, Chaillevette, Étaules, La Tremblade, Les Mathes et Saint-Augustin, occupe le bâtiment qui abrite le centre de loisirs et les locaux du SIVOM de la Presqu'île d'Arvert. L'accueil des enfants et des professionnels se fait donc au centre de loisirs d'Arvert. Cette configuration crée de nombreux inconvénients. En effet, les locaux du SIVOM/centre de loisirs ne sont pas conçus pour l'accueil de familles et d'enfants, ce qui a une incidence, entre autres, sur le respect de la confidentialité. Par ailleurs, le centre de loisirs n'est pas accessible au R.P.E. les mercredis et pendant toute la durée des petites et grandes vacances scolaires. Aussi, les mercredis et durant les 16 semaines de vacances, les enfants ne sont pas accueillis dans les locaux du SIVOM. Dans ce cas le R.P.E. utilise des salles des fêtes qui ne sont pas appropriées à l'accueil et au confort aussi bien pour les enfants (de 0 à 3 ans) que pour les assistants maternels. Afin de remédier à ce problème et permettre un accueil adapté aux familles et aux assistants maternels, la CARA a pour projet de construire un Relais P.E dédié au secteur Nord qui remplacera les bureaux actuels. Ce lieu destiné exclusivement à l'accueil des familles et des jeunes enfants sous la responsabilité de leurs assistants maternels, sera construit à Étaules, commune limitrophe d'Arvert, ce qui n'entraînera pas ou peu d'incidence sur l'organisation future des familles et des professionnels. Construit de plain-pied à proximité de l'aire de jeux de la salle polyvalente, il sera doté d'un accueil de près de 18m², d'une salle de jeux et d'activité de 60m², d'une salle d'eau prévue pour les enfants et le linge de près de 10m², d'une cuisine, d'un espace de rangement du matériel de 27m², d'un bureau, d'un local poussettes de 8m² et de deux espaces de jardin clôturés et sécurisés. Au sein des R.P.E. sont organisés des animations et ateliers dédiés aux enfants accompagnés de leur assistant maternel. Ces ateliers, auxquels les assistants maternels peuvent s'inscrire 2 à 3 fois par semaine, sont organisés autour de plusieurs thèmes : musique, coloriage, cuisine, anglais, sport, yoga...

	La présence d'une grande salle d'activité favorisera ces ateliers, animations et jeux pour les enfants, ce qui contribuera à leur épanouissement. Elle servira également aux assistants maternels qui pourront profiter de soirées à thème en lien avec la connaissance du jeune enfant, de propositions de formation et de projets menés avec des professionnels. Il jouxtera la future Maison d'Assistants Maternelles (MAM) d'Étaules – ouverte depuis le 1^{er} octobre – et sera construit dans le respect de l'environnement et du développement durable. La livraison du R.P.E. d'Étaules est prévue en octobre 2025. En termes de fonctionnement, le lieu sera doté d'une animatrice relais (agent de la CARA) qui assurera l'accueil des familles et des assistants maternels avec les enfants. Le R.P.E. est un service proposé aux familles et aux assistants maternels. Il n'y a ni lien hiérarchique ni obligation légale qui imposent aux professionnels de la garde d'enfants d'utiliser les services d'un R.P.E. En revanche, proposer un service R.P.E est une obligation légale pour la CARA.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Le projet a plusieurs objectifs : - en priorité proposer aux familles des locaux adaptés au confort des enfants, à leur épanouissement et leur bien-être, - accueillir davantage d'assistants maternels et favoriser leur montée en compétences par des ateliers, des formations, des soirées à thème, - favoriser les synergies et les échanges entre professionnels et familles, grâce notamment à l'hyper-proximité avec la nouvelle Maison d'Assistante Maternelles (MAM) d'Étaules Remplir ces objectifs permettra de : - développer la venue de jeunes ménages dans cette partie du territoire, - remédier au vieillissement de la profession sur le territoire en formant de nouveaux professionnels de la petite enfance - valoriser la profession d'assistants maternels qui souffre d'un manque de considération - améliorer l'offre de service de proximité et dynamiser la commune et cette partie du territoire de l'agglomération

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le projet est suivi et coordonné par la cheffe de service relais accueil petite enfance ainsi que par le service conduite d'opérations. Le fonctionnement du R.P.E sera assuré par une animatrice relais petite enfance en poste à la CARA. La CARA a eu recours à un maître d'œuvre.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Les équipements et consommables seront fournis et entretenus par la CARA ; le service DSI de la CARA se chargera de l'équipement et de l'entretien du matériel informatique.

Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	
--	--

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 02/12/2024	Au 30/09/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET
La MAM construite par la commune d'Étaules est mitoyenne du R.P.E. Les deux structures sont chacune en limite de propriété mais elles partagent le même parking et la même allée piétonne.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (en HT)			
Dépenses*		Financeurs sollicités	
Travaux	467 590,15 €	FEDER-Interfonds	148 589,63 €
Honoraires et acquisition foncière	43 900 €	DETR	84 068,11 €
		DSIL	68 137,20 €
		CAF Charente-Maritime	60 000 €
		CARA	150 695,21 €
Total	511 490,15 €	Total	511 490,15 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	27/11/2024, 10h, en visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Marie KRAWCZYK	Co-responsable du REP du Bassin de Marennes
	Stéphane BENABES	Responsable du service Enfance Jeunesse de l'île d'Oléron
	Laura CIGLAR	Cheffe du service Relais Accueil Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
	Inès WAEYAERT	Animatrice de proximité GALIEC
	François AMAND	Chef du service accompagnement de projets à la CARA
	Laura DUPUY	Assistante PMO
	Michaël SPADA	Coordinateur GALIEC
	Emilie LE ROY	Animatrice de proximité GALIEC
	Cristelle COUZON	Animatrice de proximité GALIEC

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La construction du nouveau R.P.E. s'inscrit dans la répartition homogène et équilibrée de ce type de service dans le territoire intercommunal. Chaque secteur est pourvu d'un R.P.E. pour desservir les communes du nord, du sud, de l'est et de l'ouest du territoire. Le projet de construction du nouveau R.P.E. irriguera la zone nord du territoire. Il y a donc une cohérence certaine à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, la Convention Territoriale Globale (CTG), convention cadre entre la CAF, le CARA, les communes et les SIVOM formalise un projet de territoire dans lequel s'inscrit l'offre de service de R.P.E.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	<i>La création d'un pôle dédié à l'enfance à Etaules</i> Une partie de la dimension innovante du projet se situe dans la mitoyenneté du bâtiment avec celui de la M.A.M. d'Étaules. Un R.P.E est un lieu d'accueil et d'information des familles et de professionnalisation des assistants maternels ; une M.A.M. est un lieu de garde individuelle qui permet à plusieurs assistants maternels de se regrouper ailleurs qu'à leur domicile. La mitoyenneté des deux services constituera de cette manière un pôle dédié à l'enfance dans la commune. Ce sont deux services très complémentaires et leur hyper proximité permettra aux familles bénéficiaires et aux professionnels de limiter leurs déplacements. Certaines animations et ateliers pourront également profiter à davantage d'utilisateurs au même moment, sur un même lieu. <i>Une complémentarité des modes de garde sur le territoire garantie par le service RAPE de la CARA</i> Le R.P.E est au cœur de la mise en œuvre d'une politique volontariste de la CARA qui vise à proposer à l'ensemble des familles du secteur Nord des solutions de garde adaptées à leurs besoins, avec comme objectif de lever les freins à l'emploi. La CARA accompagne notamment les parents ayant des horaires de travail atypiques (soirée, weekend, etc.) à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Cette politique repose très largement sur les R.P.E qui permettent à la CARA de s'assurer de la complémentarité des modes d'accueil. Si aucune solution de garde n'est trouvée, les parents se voient alors proposer en dernier recours, les services de garde à domicile et/ou en horaires atypiques proposés par l'association « Do l'Enfant Dom ». La CARA prend alors à sa charge une partie des coûts du service de garde (à hauteur de 15 € de l'heure). Sans orientation préalable du R.P.E l'accès au service de garde atypique n'est pas possible pour les familles.	4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

		Cette politique d'accompagnement structurée autour des R.P.E est spécifique à la CARA et ne se retrouve pas dans les territoires limitrophes. Elle permet d'apporter des solutions rapides et flexibles aux parents (moins de 48 heures). Autre caractéristique innovante et propre à la CARA, le travail du service RAPE avec le Foyer de l'enfance basé à Saintes et les éducateurs spécialisés dans l'action d'éducation en milieu ouvert. Le nouveau R.P.E d'Etaules pourra ainsi accueillir dans de meilleures conditions qu'au relais d'Arvert ces enfants dans le secteur nord du territoire. Ce type de collaboration est unique en France.	
Dimension partenariale	Oui	<i>Proximité entre R.P.E et M.A.M : une mutualisation de services complémentaires</i> C'est notamment dans la mutualisation de services complémentaires et de matériels que se situe la dimension partenariale du projet. La proximité directe des deux structures a été pensée et conçue pour favoriser ce partenariat M.A.M. et R.P.E. Il contribuera à la qualité de vie des familles et des professionnels de la petite enfance. Par ailleurs, au-delà de la dimension partenariale, il y a une dimension humaine. En effet, dans leur quotidien, les assistants maternels interagissent essentiellement avec des enfants. Le service R.P.E. permet aux assistants maternels de se rencontrer, de partager et de sociabiliser. Enfin, la qualité et le confort du futur équipement encourageront les assistants maternels à profiter des services d'animations, de rencontre, de débats et de formations. <i>Partenariats dans le cadre des animations proposées par le R.P.E et collaboration avec le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)</i> Dans le cadre de ses animations, le R.P.E collaborera avec, par exemple, la ludothèque des Mathes, des EHPAD pour favoriser les échanges intergénérationnels, ou bien des bibliothèques et des médiathèques. Aussi, le bâtiment pourra accueillir l'association LAEP (basée à Royan) qui se rapprochera ainsi de familles peu mobiles car très précaires du secteur nord de la presqu'île.	OP2 : 4/5
Caractère structurant	Oui	Le R.P.E. situé dans les locaux du centre de loisirs d'Arvert ne permet pas de remplir pleinement les obligations de service dédié à la petite enfance. Le R.P.E. du secteur Nord à Etaules constituera un lieu identifié et dédié à	4/5

		la petite enfance et pourra fonctionner toute l'année, ce qui était impossible dans les locaux du centre de loisirs. La construction du nouveau R.P.E. viendra ainsi consolider un maillage territorial d'offre de services lié à la petite enfance.	
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'aide européenne n'est pas décisive pour le projet, mais elle permettra à la CARA de financer plus facilement d'autres opérations futures.	2,5/5
Dimension environnementale	Non		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			19,5/30
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 18/30			

Avis du comité technique : favorable.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence du moment qu'on considère la mitoyenneté à la MAM et/ou la politique volontariste de la CARA sur le sujet novateur à l'échelle de tout le territoire.
- Dimension partenariale : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence. Il a été compris pendant le comité technique que d'importantes relations partenariales sont déjà structurées et ne pourront qu'être renforcées par l'installation du RPE dans un lieu dédié.
- Caractère structurant : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension environnementale : la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique semble conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale		Oui		4/5
Caractère structurant		Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		2,5/5
Dimension environnementale		Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement		Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total				19,5/30 soit 65 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30				

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Elaboration du plan de gestion et de valorisation du Jardin des retours et du Jardin de la marine à Rochefort
PORTEUR DE PROJET	CARO
FICHE-ACTION	FA 2- Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Cristelle Bouchalais-Couzon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Cristelle Bouchalais-Couzon
RÉSUMÉ DU PROJET	Mission d'étude permettant de qualifier des dispositions de gestion et d'entretiens des jardins en site labellisé Grand Site de France
COÛT TOTAL DU PROJET (dépendances hors GAL comprises)	48 400 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	20 804 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	BOURBIGOT Sébastien MAUGAN Claude BESSAGUET Bruno LESAUVAGE Thierry GIREAUD Isabelle PACAUD Lionel GILARDEAU Jean-Marie BURNET Alain

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Impact régional

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Les évolutions du climat, des usages, organisationnelles, administratives invitent la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort, associées aux Services de l'Etat, à mettre en place une démarche visant à qualifier les entretiens des jardins (jardin des retours et jardins de la marine) qu'ils soient courants ou qu'ils visent des transformations. L'œuvre du Jardin des retours, plus particulièrement, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Rochefort puisqu'il se trouve en site classé et il rassemble de manière emblématique les caractères du site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort, récemment labellisé Grand Site de France. Il est donc important de mettre en place un document de référence, document cadre permettant d'établir des principes et des modalités d'une gestion explicite à long terme, tant pour la conduite technique par les Services que pour les autorisations administratives au titre du site classé.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objet de la mission d'étude est de qualifier des dispositions de gestion ; elle ne s'attache pas à proposer des projets d'aménagements. Quatre objectifs sont poursuivis : • L'établissement d'un diagnostic historique, paysager et fonctionnel • La définition des enjeux et la mise en perspective de la gestion actuelle • La définition de fiche actions • Une assistance à maîtrise d'ouvrage Le public visé est : • Les Services en charges de l'entretien des jardins • Les élus afin de mieux cerner les enjeux • Les Services de l'Etat en matière d'application des autorisations • et par extension le tourisme

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Personnel de la CARO accompagné par l'inspectrice des sites

Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	RAS
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	La qualité de l'opération sera mesurable au regard de l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Le suivi des informations de gestion dans les outils de suivi technique du service espaces verts : évolution des du niveau d'intégration des informations dans le logiciel technique (SIG, ASTECH) en début et en fin d'opérations. Le livrable sera un plan de gestion

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 20/06/2024

Au 20/02/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET



2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL					
Dépenses*			Financeurs		
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Tranche ferme		DREAL	17 908.00 €	37%
	Diagnostic	20 750.00	FEDER OS 5	20 804.00 €	43%
	Enjeux et mise en perspective	10 950.00	Autofinancement	9 688.00 €	20%
	Création de fiches actions	14 325.00			
	AMO	2 375.00			
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	48 400.00 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	48 400.00 €	100%
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Tranche conditionnelle Programmation aire des grèements	5 035.00 €	Fonds propres CARO	5 035.00 €	-
				-	-
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	5 035.00 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	-
Total		53 435.00 €	Total	53 435.00 €	100%

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le 27 novembre 2024 en visio de 11h30 à 12h30	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Pierre Verger	Ingénieur gestion des eaux pluviales urbaines _ CARA
	Camille Courtine	Paysagiste _ CdC Oléron
	Florence Bobillon	Animatrice de proximité_CdC Oléron et CCBM
	Inès Waeyaert	Animatrice de proximité _CARA
	Michaël Spada	Coordinateur Interfonds Iles et Estuaires_PMO
	Julie Chauvin	Cheffe de service Financement de Projets _ CARO
	Arnaud Dautricourt	Membre du GAL Iles et Estuaires
	Alain Burnet	Membre du GAL Iles et Estuaires
	Laurent Dumas	Chef de projets Opération Grand Site

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	2020 : Obtention du label « Grand Site de France » de l'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort pour 6 ans. (Renouvellement en cours) 2021 : Approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Rochefort dont une des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est le « jardin des retours ». Axe 3 du contrat de territoire de la CARO « Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité industrielle et conforter la destination touristique » notamment par les actions de valorisation des paysages et de gestion des flux des sites emblématiques du Grand Site de France - Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'innovation de ce projet réside dans l'ambition forte et volontaire de créer un document cadre entre l'Etat, garant des protections, et les collectivités gestionnaires, pour entretenir les jardins ainsi que par l'élaboration de fiches actions visant à transmettre les éléments de gestion au sein des services techniques.	3/5 <i>forme originale d'organisation</i>
Dimension partenariale	Oui	Le document cadre sera étroitement élaboré entre la CARO, la Ville de Rochefort d'une part et la DREAL avec l'inspectrice des sites et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine). Le document sera soumis pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS composé entre autres des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles). Compte tenu des enjeux du site (notoriété de l'œuvre, importance au titre du label Grand Site de France), le plan de gestion sera également adressé à la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages. Par ailleurs, la concertation avec le concepteur du Jardin des retours - Monsieur Bernard Lassus - et le caractère collaboratif de la démarche (décideurs, services gestionnaires) permettront l'établissement de documents pertinents et une mise en œuvre facilitée. L'étude constitue une occasion pour les acteurs cités dans la gouvernance de la démarche, d'accroître une culture commune concernant les qualités du jardin et de sa sensibilité, auprès des parties prenantes de la gouvernance et des agents les plus concernés. L'équipe missionnée précisera les modalités d'échanges avec Monsieur Bernard Lassus, concepteur du Jardin des Retours, en vue de conduire les consultations techniques relatives aux principales propositions. Parallèlement, un représentant de M. Bernard Lassus participera aux travaux du Comité de pilotage. Ce document permettra aussi de capitaliser les connaissances, souvent orales, des agents techniques.	OP1 : 4 /5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Les jardins sur les rives de la Charente à Rochefort marquent les transformations de la ville, de 1666 à aujourd'hui, du jardin du château en passant par le jardin de la marine, jusqu'au jardin des retours. Ils occupent une place prépondérante dans la vie de la ville et de l'agglomération et la notoriété de l'œuvre du Jardin des retours a fait rayonner le site sur le plan international. Dans le jardin des retours, la Corderie Royale accueille une cité administrative importante - la CCI, la Médiathèque, le siège du Conservatoire du Littoral et le siège du Centre International de la Mer (CIM), totalisant ainsi près de 300 emplois. Par ailleurs, dans le sillage de la construction de l'Hermione, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan porte un projet touristique et de mise en valeur du site, « l'Arsenal des mers ». Le centre d'Interprétation du Centre International de la Mer au sein de la Corderie Royale et plus globalement le développement touristique porté par la CARO, avec le parcours Lumina au sein du Jardin des retours, les activités de visite entre les Formes de Radoub, sont les points de fixation touristique de cet ensemble. Lien entre la ville et le fleuve, le Jardin des Retours et la Corderie Royale sont un lieu de promenade. L'attrait de ce lieu singulier autant que sa position géographique dans la ville et l'espace qu'il présente en font de plus en plus un lieu privilégié pour organiser toutes sortes d'animations. La Ville de Rochefort, la CARO, les associations, les entreprises, y organisent des festivals, des spectacles et animations culturels, des événements associatifs et sportifs, des rassemblements... Ces événements nombreux, qu'ils soient intimistes, avec quelques dizaines de personnes, soit de grande ampleur (jusqu'à environ 7 000 visiteurs par jour) ont lieu sur le site, chaque année.	3/5 + 1 effets attendus sont très précisément qualifiés et crédibles (signes concrets d'appropriation, zone d'incertitude quasi-nulle sur la réussite du projet, études préalables solides...)
Caractère décisif de l'aide	Oui	Pas d'effet levier direct. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5

Dimension environnementale	Oui	Les évolutions du climat ont décidé la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort, associées aux Services de l'Etat, à mettre en place une démarche ambitieuse afin de qualifier les entretiens des jardins. En effet, l'ensemble du patrimoine arboré est confronté à des besoins qui doivent tenir compte de la situation sanitaire, de la vitalité des sujets, du changement climatique et de la salinité. Cette opération servira à planifier les actions de gestion appropriées sur le long terme (10-15 ans), proposant une vision de la gestion et de l'évolution du site, de pérennisation et de renouvellement du patrimoine végétal, des éléments architecturaux et des usages durables. Un programme d'actions accessible à tous, complété au besoin par des supports spécifiques pour le service Espaces Verts et permettant de définir des modalités de gestion courante, de gestion évolutive, de conservation sera établi. Il sera mis en lien avec les évolutions du site (érosion des berges de Charente, changement climatique, comportement des végétaux). L'approche du patrimoine végétal fera l'objet d'une attention toute particulière. Une analyse donnera lieu à une cartographie des essences et de leur âge. Elle permettra également de localiser les secteurs présentant des désordres sanitaires en vue de pouvoir recouper ces données avec la stratégie de restauration. Une synthèse des données techniques du service Espaces Verts (entretien des espaces verts incluant l'arrosage, les surfaces minérales, le mobilier, etc.), incluant les impératifs de développement durable lié à l'absence de produits phytosanitaires, la gestion économe de l'eau et la prise en compte de la biodiversité permettra d'inscrire les actions sous forme de fiche-actions. Celles-ci intégreront les vulnérabilités et divers aléas caractérisant le site (aléa submersion, fragilité des berges, fragilité des espèces végétales renforcées par le changement climatique).	5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18.5/30
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique : Avis favorable

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- Dimension partenariale : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension environnementale : la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique semble conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale		Oui		4/5
Caractère structurant		Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		2,5/5
Dimension environnementale		Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement		Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total				18,5/30 soit 62 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30				

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création de circuit pédestre et patrimonial, mise en accessibilité du site et valorisation des abords de la citadelle
PORTEUR DE PROJET	Commune Le Château d'Oléron
FICHE-ACTION	FA2
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	DGS
RÉSUMÉ DU PROJET	La citadelle du Château d'Oléron est l'un des ouvrages défensifs le plus remarquable de Charente-Maritime. Ses abords, aussi appelés « les dehors », sont constitués de talus et d'ouvrages de maçonnerie dessinant des polygones autour de la citadelle. Ces espaces extérieurs en accès libres ont peu fait l'objet d'aménagement. Ils sont peu ou mal reliés entre eux, les discontinuités ne permettent pas une compréhension de l'ensemble du site. Le projet d'aménagement des abords de la citadelle vise à favoriser une meilleure accessibilité à la citadelle et à valoriser les fortifications afin de donner à voir et à comprendre l'ensemble du site, en respectant les composantes historiques et patrimoniales. Il en résultera des aménagements de circuits pédestres accessibles aux PMR et d'espaces publics leviers de l'animation.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	1,1 M € + maîtrise d'œuvre (10% des travaux)
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	90 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Michel Parent en tant que maire de la commune du Château d'Oléron

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Les travaux seront localisés dans la citadelle, sur la commune du Château d'Oléron. Classée monument historique en 1929, la citadelle est aujourd'hui un lieu majeur du tourisme sur l'île d'Oléron.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Contexte La citadelle du Château d'Oléron est un ouvrage défensif dont la construction fut ordonnée par Richelieu pour, notamment, protéger l'arsenal de Rochefort. Au XVIII^e siècle, elle devient l'un des éléments-clés du dispositif de défense du littoral atlantique. Si des espaces d'exposition, d'animation et de spectacle ont été aménagés au fil des années, les abords - ces espaces extérieurs faisant partie du dispositif défensif- en accès libre, ont aujourd'hui besoin de cohérence. En effet, le site est difficilement compréhensible dans son ensemble par les visiteurs. Actuellement, l'entrée « principale » de la citadelle s'effectue par un trou de bombe, sans aucune cohérence historique. Les visiteurs y accèdent auparavant en longeant une avenue qui ne permet pas de prendre la mesure des dispositifs défensifs. Surtout, la majorité se cantonne à l'esplanade qui ne représente que 20% du site Celui-ci n'est toutefois pas accessible en totalité, encore moins aux PMR. Présentation du projet La commune du Château d'Oléron souhaite aménager les abords de la citadelle afin de favoriser une meilleure accessibilité à la citadelle et de valoriser les fortifications. Le principe directeur est de donner à voir et à comprendre l'ensemble du site, en respectant les composantes historiques et patrimoniales. Le projet consiste en aménagements de cheminements, pour pénétrer par le tracé historique des fortifications, de zones d'animation et en un déploiement de signalétique informationnelle et directionnelle. Une remise en eau des ouvrages hydrauliques est prévue. Un paysagement est aussi attendu pour restituer les ouvrages en complément des supports pédagogiques (land art, reprofilage de talus...) Un lieu ouvert à tous gratuitement La citadelle est accessible gratuitement et ses espaces sont utilisés au quotidien par les habitants : la plupart des salles sont prêtées par la mairie aux associations ; les espaces extérieurs sont utilisés pour faire des activités sportives (collège à proximité, etc.), pédagogiques (histoire, etc.) ou des animations culturelles. Le projet a vocation à conserver cet usage citoyen du lieu tout en développant l'offre touristique.

	Aussi, les associations sont associées au projet comme les partenaires institutionnels (office de tourisme, département, ABF, et service archéologique de la DRAC). Phases de mise en œuvre du projet L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été faite en 2023-2024 La maîtrise d'œuvre sera recrutée à l'automne 2024 Etude/déclaration d'urbanisme : hiver 2024/été 2025 Travaux : automne 2025/printemps 2026
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus,...)	Objectifs recherchés 1. Amélioration de l'accessibilité à la citadelle et valorisation des fortifications <u>1.1 Aménagement de parcours pédestres et aménagement des entrées</u> Trois parcours : Parcours nord dit « axe historique », parcours sud dit « axe urbain usuel » et mise en place de liaisons transversales Liaison bourg-citadelle : restauration de la porte royale, contournement du phare, valorisation du bastion des pêcheurs Les parcours seront entièrement accessibles aux PMR. <u>1.2 Aménagement d'espaces publics leviers de l'animation</u> Esplanade de l'ouvrage à cornes Les terrasses de la demi-lune royale 2 Amélioration de la compréhension du site dans son ensemble <u>2.1 Déploiement d'une signalétique informative et directionnelle</u> Parcours de découverte, mise en valeur de points de vue privilégiés Equipements signalétiques diffusant de l'information sous différentes formes (texte, iconographie, etc.) <u>2.2 Un aménagement paysager cohérent avec une restauration des ouvrages hydrauliques</u> Restauration et remise en eaux des ouvrages hydrauliques Végétalisation des espaces en accord avec la palette végétale locale Cibles : les visiteurs de tous âges y inclus les scolaires Résultats attendus Une augmentation du nombre de visiteurs sur les abords de la citadelle Une meilleure compréhension du site Un espace de plein air pour les animations Impacts attendus Un renforcement de l'attractivité de la citadelle

	Une meilleure lisibilité du site La mise en accessibilité Une diversification de l'offre d'animation
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le pilotage du projet est assuré par la commune du Château d'Oléron, en lien avec les autorités et tutelle et (DRAC, ABF, DREAL...) avec le recours à un maître d'œuvre pour le suivi des travaux.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livrables : réalisation des aménagements et installation de la signalétique

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/10/2024	Au 31/10/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Travaux	473 400 €	VTFE-FEDER	90 000 €
	Signalétique	33 500 €	Commune	811 809 €
	Eclairage	44 800 €		
	Mobilier	15 600 €		
	Végétalisation	69 720 €		
	Remise en eau	98 213 €		
	Etude	21 000 €		
	Assurance	13 234 €		
	MO	132 342 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	901 809 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	901 809 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Alea (20%)	147 047 €	Commune	147 047 €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	147 047 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	147 047 €
Total		1 048 856 €	Total	1 048 856 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Lundi 23 septembre 2024 à 14h30 à la mairie du Château d'Oléron	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Micheline Humbert	3ème adjointe Culturel, événementiel, patrimoine bâti, archéologie, associations culturelles et équipements
	Jean-Baptiste Delaforge	DGS, commune du Château d'Oléron
	Carole Gauyacq	Coordinatrice Planification et paysage-Service Aménagement et habitat – CA Rochefort Océan
	Emilie Mariot	Membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes Oléron et coordinateur du GALIEC
	Inès Waeyaert	Chargée des financements européens et du financement des projets - Service Financement des projets et contractualisation - CA de Royan Atlantique
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet – CdC Île d'Oléron et Bassin de Marennes

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet participe à la mise en œuvre du Scot (obj. 17 : améliorer et diversifier les mobilités ; obj. 19 : partager des objectifs de qualité paysagère ; et obj. 3 : préserver et restaurer les continuités écologiques). Le projet s'inscrit dans le plan de développement touristique durable porté par l'office de tourisme intercommunautaire. Il répond aux objectifs stratégiques « Aller vers un développement durable encore plus marqué et transversal » et « Faire vivre le tourisme à l'année au bénéfice de tous ».	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet vise à aménager des espaces non valorisés et peu usités d'un espace patrimonial majeur à l'échelle de l'Île d'Oléron (site classé et classement MH), en tenant compte des différents usages et de l'histoire du site. Les aménagements comprennent la création de plusieurs parcours accessibles PMR reliés avec le centre-bourg, ainsi que la création d'espaces publics réversibles. Le projet s'inscrit dans la poursuite de la volonté de faire de la Citadelle un lieu de la vie quotidienne des habitants.	4/5
Dimension partenariale	Oui	Les institutions régulièrement associées à ce type de projet en sont parties prenantes : DRAC (service archéologique, notamment), ABF, DREAL (site classé), office de tourisme intercommunautaire, Département de la Charente-Maritime. Les associations du Château, ainsi que le collège/les écoles primaires, qui utilisent le lieu, sont informés du projet. Il serait intéressant de connaître leur retour, notamment les éventuelles modifications d'usage post travaux. De plus, il pourrait être intéressant d'associer les services intercommunaux (Littoral et Espaces naturels) à ce projet.	3 / 5
Caractère structurant	Oui	Le projet réalisé permettra de mieux valoriser la citadelle, d'en améliorer la lisibilité (architecturale et historique, notamment) et l'accessibilité. - Le site sera mieux équipé pour répondre aux usages actuels et en permettre de nouveaux plus inclusifs (adaptation à un public senior, notamment) - Le projet permettra à terme une appropriation du patrimoine par les habitants de la commune et des communes proches et les visiteurs. - La mise en valeur d'un point de vue remarquable sur le pertuis est à considérer tant du point de vue du panorama que de la compréhension historique. - L'aménagement d'un espace de nature en ville sur près de 10 ha est à considérer du point de vue de la qualité de vie des habitants. Un point d'attention portera sur la contribution à la biodiversité.	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère décisif de l'aide	Oui	La réalisation du projet n'est pas dépendante de l'octroi de l'aide européenne, mais son ambition pourrait être revue à la baisse en l'absence de soutien européen. De plus, les aides accordées à une commune pour un projet donné permettent à cette dernière de développer d'autres projets.	2,5/5
Dimension environnementale	Oui	La dimension environnementale n'est qu'envisagée à ce stade (début de la phase étude). Pour faire ressortir les impacts environnementaux de l'aménagement de ce site de près de 10 ha, il est conseillé d'envisager un plan de gestion concerté. Il conviendra de mettre en valeur la gestion intégrée des eaux pluviales. Il pourrait être intéressant de montrer, dans la présentation du projet, que le coût de la gestion des espaces post travaux est anticipé.	5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	NA	Bonus : 0 ou 3 points
Total			19,5/30 soit 65 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique

Tous les éléments sont réunis pour faire émerger un projet exemplaire sous condition d'envisager son impact environnemental.

En plus de l'évaluation ci-dessus, le comité technique émet deux points de vigilance :

- Le montant de dépenses envisagé pour la remise en eau des douves semble sous-estimé ;
- Pour maintenir le caractère pluridisciplinaire du projet, il est conseillé d'associer régulièrement les partenaires (ABF, inspection des sites, etc.)

D'une manière générale, il est conseillé, dans la présentation du projet, de montrer le lien avec le bourg afin de faire ressortir les liaisons (pistes cyclables, chemin d'Oléron, etc.)

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence s'il est considéré que le caractère innovant réside dans l'association ambitieuse de plusieurs enjeux/composantes (valorisation patrimoniale, accessibilité, urbanisme pour le lien avec le centre-bourg, réversibilité des espaces pour des multi-usages du site,...) et ce à l'échelle du territoire IEC.
- Dimension partenariale : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : les résultats sont qualifiables, crédibles et le site profitera à l'échelle de l'EPCI et au-delà. La note proposée semble donc conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

- Dimension environnementale : en l'état actuel des avancées sur le projet, la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique est conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale		Oui		3/5
Caractère structurant		Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		2,5/5
Dimension environnementale		Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement		Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total				19,5/30 soit 65 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30				